

Directeur de la publication : Karim Ouchikh
Secrétaire de rédaction : Cédric Milhat

EDITORIAL

La refondation du SIEL nous impose un devoir de vérité et de lucidité

N'en déplaise aux esprits amers, le SIEL a réussi son congrès extraordinaire du 21 juin dernier, en dépit des innombrables chausse-trappes dont il fit l'objet ici ou là.



Décidé régulièrement lors de notre dernier comité directeur qui s'était tenu le 12 avril sous la présidence de Monsieur Coûteaux, ce congrès de clarification du SIEL s'imposait hautement devant la multiplication vertigineuse des

SOMMAIRE

EDITORIAL	1
<i>La refondation du SIEL nous impose un devoir de vérité et de lucidité par Karim Ouchikh</i>	
LA VIE DU SIEL	5
<i>Le développement du SIEL d'Ile de France</i>	
Par Alexandre Delport	
Adhérez au SIEL	5
UN DEPUTE FRANÇAIS DU SIEL AU PARLEMENT EUROPEEN	6
Par Gilles Lebreton	
LA CHRONIQUE DE...	7
Laure Fouré : « Pour mener le Front National à la victoire, Marine Le Pen fait fructifier l'héritage ! »	
Véronique Hervouët : « La politique politicienne est morte, vive la renaissance du politique ! »	
Marc Lahmer : « Réflexions d'un gaulliste sur une décision récente du Conseil constitutionnel »	
Cédric Milhat : « La crise du SIEL éclairée par Carl Schmitt »	
A vos AGENDAS!	13
NOTE DE LECTURE	14
Par Cédric Milhat : « Poutine, l'itinéraire secret de Vladimir Fédorovski »	

errements de son "président fondateur": en quelques semaines, **Monsieur Coûteaux** n'a-t-il pas été **l'auteur**, dans un même élan, **d'un double reniement** (son refus de tenir le congrès du 21 juin pourtant accepté par lui le 12 avril ! ; sa décision de ne pas représenter sa candidature à la présidence du SIEL, engagement remis en cause depuis lors !), **de deux mensonges successifs** (la lettre de rupture du 7 avril envoyée par Marine Le Pen n'était, selon lui, qu'une « vaguelette » sans lendemain ! ; sa fameuse "réconciliation" politique avec la patronne du FN, qui se révéla être totalement imaginaire !) et **d'un déni grossier** (le SIEL n'est frappé d'aucune crise politique !) ?

1- Juridiquement incontestable, politiquement incontournable, le congrès du 21 juin dernier a permis de mettre à jour **l'ampleur et l'ancienneté des dissensions personnelles opposant Monsieur Coûteaux à Marine Le Pen**, tout au long d'un après-midi mémorable qui fut riche de débats intenses de l'aveu même des 28

participants présents (dont la quasi-totalité des responsables nationaux et territoriaux du SIEL), lesquels représentèrent également (grâce aux pouvoirs) 22 autres de nos adhérents, **soit un taux global de participation à un congrès ordinaire jamais atteint dans l'histoire de notre jeune mouvement politique.**

Chacun a bien compris désormais que **le divorce politique entre Marine Le Pen et Monsieur Coûteaux** est lié moins à des divergences idéologiques entre nos deux partis qu'à **l'insécurité politique permanente** que ce dernier a fait peser, ces deux dernières années, dans les relations nouées avec notre partenaire : **au refus personnel de Monsieur Coûteaux de donner véritablement corps en 2013 à l'action du Rassemblement Bleu Marine** (ses promesses d'organiser des colloques et de relancer les *Cahiers de l'Indépendance* sous la bannière du RBM, sont restées lettre morte), se sont ajoutées les **controverses dommageables pour l'image de notre parti** (la désastreuse affaire de Canal+ à Brest et la campagne manquée des municipales de Monsieur Coûteaux à Paris demeurent encore dans tous les esprits). Ces faits accablants se sont inscrits dans un **cortège calamiteux d'incidents politiques et de polémiques médiatiques** qui avait fini par convaincre le FN de cette terrible évidence : le SIEL conduit par Monsieur Coûteaux était une formation politique décidément bien peu fiable, qu'il fallait donc soigneusement garder en lisière du Rassemblement Bleu Marine, tant l'action menée par son président fondateur était à ce point imprévisible. C'est bien cette **méthode anxigène de concevoir et d'organiser nos rapports avec le FN**, et rien d'autre, qui a coûté à Monsieur Coûteaux la tête de liste aux européennes qu'il convoitait de longue date. Subissant stoïquement, deux ans durant, les incartades politiques répétées de Monsieur Coûteaux, Marine Le Pen devait s'en lasser et rompre définitivement avec lui le 7 avril dernier,

par une lettre qui est désormais connue de tous : cette pièce à conviction étant sur la table, chacun peut se faire juge du bien fondé et de l'intensité des motifs expliquant ce divorce politique et comprendre pourquoi Monsieur Coûteaux cible à présent avec autant de hargne et de violence la personne de Marine Le Pen au fil de ses quelques récentes interventions médiatiques, en attendant un pamphlet (sans doute en cours de rédaction) qui n'épargnera personne...

Restant sourd aux mises en garde dont il fit l'objet de toutes parts (sur l'impasse suicidaire vers laquelle il conduisait fatalement le SIEL, je n'ai eu de cesse de l'alerter, sans succès, de 2012 à 2013), **jetant perpétuellement le discrédit politique et médiatique sur notre formation politique** (l'observateur attentif ne retient tristement de l'action du SIEL, notamment sur Internet, que les polémiques et les controverses suscitées par l'intéressé), **brouillant ad nauseam notre ligne idéologique** (de "l'union des patriotes" à "l'union des droites" et vice-versa...), **conduisant les affaires du SIEL sur un mode autocratique** (Monsieur Coûteaux refusant de se plier à la moindre discipline collective de parti, la stratégie du SIEL et ses rencontres avec les personnalités politiques n'ont jamais été le fruit de décisions collectives), **compromettant notre potentiel électoral** (la paralysie actuelle du SIEL nous a empêché de négocier à temps suffisamment de places, éligibles ou non, sur les listes aux européennes, situation qui risque, si rien n'est fait pour y répondre, de se reproduire cet automne à l'occasion des pourparlers qui s'annoncent pour les cantonales et régionales de 2015), **refusant obstinément de prendre acte des limites de sa stratégie politique** (l'union des droites par "le haut", que nous avons vainement pratiquée depuis 2012, est une illusion politique commode qui masque des arrière-pensées inavouables...), **privilégiant une gouvernance mondaine du SIEL** (des colloques coûteux et

chronophages, qui ne nous ont apporté ni rayonnement médiatique ni recrutement de nouveaux adhérents, au détriment d'actions purement militantes, comme l'élaboration d'un programme politique ou la confection de matériels de propagande...), **incapable surtout de pouvoir mener dorénavant le moindre dialogue pratique avec Marine Le Pen** (à l'instar de l'appareil politique du FN, elle refuse catégoriquement de renouer avec lui), **Monsieur Coûteaux a été jugé par ses pairs**, le 21 juin dernier, radicalement **inapte à assumer politiquement la direction opérationnelle de notre mouvement**.

Confronté à cette vacance de pouvoir, le congrès extraordinaire du SIEL a donc décidé, en conscience, de faire application de l'article 11 de nos statuts en confiant la **présidence par intérim à son président exécutif jusqu'au 25 octobre prochain**, date à laquelle l'ensemble de nos instances dirigeantes sera renouvelé. **Le comité directeur du 13 septembre prochain fixera l'ordre du jour** d'un congrès extraordinaire qui nous offrira l'occasion de préciser collégalement l'identité idéologique de notre parti, distincte de celle du FN, et de confirmer aussi notre ancrage politique au sein du Rassemblement Bleu Marine. Assumant la plénitude des compétences de président jusqu'au 25 octobre prochain, j'aurai l'occasion de vous préciser sous peu les modalités précises d'organisation de ces deux manifestations majeures qu'il m'appartiendra de conduire dans la concorde.

2- De la sortie de crise qui s'esquisse, **trois enjeux se dégagent** :

- **refonder une action politique qui sera tournée vers les "fondamentaux" du SIEL** : le rassemblement de tous les patriotes, au sein du RBM, autour de la personne de Marine Le Pen ; la valorisation de l'héritage civilisationnel français et la préservation du socle anthropologique chrétien ;

- **réinstaurer la confiance politique avec le FN**, malmenée ces dernières années, en la capacité opérationnelle du SIEL à assumer, de manière fiable et autonome, un rôle central au sein du Rassemblement Bleu Marine ;

- **bâtir une formation politique authentique** (contribuant de la sorte à clarifier son statut sur l'échiquier politique : la vocation incertaine du SIEL avait fait de notre parti, dès son origine, un être politique hybride, ni tout à fait parti politique, ni pleinement "think-tank") **qui privilégiera demain l'action collective** plutôt que la gouvernance centralisée autour d'un seul individu, en multipliant les actions militantes de terrain, les manifestations en province et l'élaboration féconde d'un programme de gouvernement de salut public.

Alors que la situation politique n'a jamais été aussi propice aux ambitions du SIEL (l'UMP est en voie d'implosion ; des crises larvées frappent les autres mouvements souverainistes, du MPF à DLR..), **il nous faut très vite nous mettre en ordre de marche pour répondre présents aux différents rendez-vous de cette rentrée 2014** : des initiatives importantes, dont je vous rendrai compte fidèlement, sont programmées en septembre pour dynamiser le Rassemblement Bleu Marine, réseau politique au sein duquel le SIEL est appelé, avec sa partition propre, à jouer un rôle important dans un avenir proche ; des négociations entre états-majors politiques vont être initiées dès l'automne, au sein du RBM, dans la perspective des prochains scrutins électoraux ; des ralliements, à tous niveaux de responsabilités, en provenance de formations politiques en crise, UMP en tête, sont à attendre dès le mois de septembre....

3- Rompant avec une pratique détestable qui consistait à vous placer systématiquement devant le fait accompli, en reléguant nos institutions politiques (bureau, comité directeur, congrès) au rôle

de simples chambres d'enregistrement, **j'aurai à cœur de vous tenir strictement informés** d'initiatives à venir qui placeront le SIEL, au sein de notre famille de pensée, au centre du jeu politique. Fidèle à nos engagements fondateurs, **je serai à vos côtés pour garantir notre alliance avec le Front National, en prenant garde de ne jamais entraîner le SIEL vers des rassemblements chimériques, actuellement en gestation**, dont le centre de gravité ne serait pas occupé par Marine Le Pen. Refusant d'infantiliser le débat politique interne à notre parti en opposant, de façon manichéenne, les prétendus vassaux de Marine Le Pen à de vertueux esprits qui resteraient farouchement indépendants du FN, **j'agirai loyalement vis-à-vis de notre partenaire politique, en cultivant toujours la singularité politique et idéologique de notre mouvement** (ce à quoi, du reste, Marine Le Pen a toujours été partisane afin de mieux élargir sa base électorale, suivant une logique inhérente aux institutions de la Vème République), comme je me suis appliqué à le faire en défendant solidement les couleurs de nos candidats aux législatives, municipales et européennes, à l'occasion des commissions d'investitures SIEL/FN/RBM, en défilant en 2013 à Paris pour lutter contre la réforme dite du "mariage pour tous", en signant les Chartes des municipales et des européennes de la Manif Pour Tous ou bien encore en défendant systématiquement, sous ma plume, les valeurs de notre héritage chrétien. Considérant que le débat politique ne mérite pas d'être réduit à un échange d'invectives, à des menaces stériles de contentieux ou à un travail de désinformation médiatique, **je continuerai enfin à ne stigmatiser, ni à salir qui que ce soit** et me garderai bien d'apostropher quiconque par des attaques personnelles méprisantes, des calomnies ou par des épithètes injurieuses.

Conservons d'abord à l'esprit que le SIEL a été fondé pour **défendre les valeurs auxquelles nous croyons tous intensément : la préservation de la souveraineté de la France**, contre toutes les hégémonies ; **la sauvegarde de notre héritage identitaire** dont la composante chrétienne n'est pas des moindres. Gardons-nous ensuite d'affadir ce capital idéologique dans le dessein secret de rallier le SIEL à un hypothétique rassemblement des patriotes qui serait alternatif au Rassemblement Bleu Marine. Souvenons-nous encore que **le SIEL a été créé originellement avec un objectif politique précis : celui d'apporter à Marine Le Pen, au sein du Rassemblement Bleu Marine, l'appoint décisif de forces politiques qui lui permettra demain d'élargir efficacement sa base électorale et de renforcer la culture de gouvernement du FN**. Soyons enfin politiquement lucides en agissant **dans les deux ans à venir au renforcement prioritaire du SIEL et du RBM** (en ralliant à nous les nombreux patriotes esseulés de l'UMP, de DLR ou du MPF, - par la base et non plus au niveau des états-majors parisiens -, comme j'ai su le faire dans ma ville de Gonesse lors des dernières municipales), en nous persuadant d'un point de vue tactique qu'il sera toujours temps d'œuvrer, avec combativité et discernement, à la construction d'un rassemblement à vocation majoritaire dans les dix mois qui précéderont les élections présidentielles de 2017.

Si certains songent à se relancer à l'automne sur le "Mercato politique", en faisant des appels du pied répétés auprès de nos adversaires politiques sur un mode à peine subliminal, libre à eux ! Mais ce virage crypto-sarkosyste, qui serait négocié demain en trahissant notre allié d'hier, se ferait à coup sûr sans les forces fidèles aux idéaux authentiques du SIEL.

Karim Ouchikh

*Président exécutif du SIEL
Conseiller municipal de Gonesse*

La vie du SIEL

Le développement du SIEL en Ile-de-France

Depuis près d'un an et demi, j'organise, comme responsable du SIEL pour l'Ile-de-France, un rendez-vous mensuel autour d'un dîner auquel sont invités les membres des différentes fédérations franciliennes.

Ce rendez-vous dans une brasserie parisienne, avec laquelle nous avons pu convenir d'un menu à prix abordable pour tous, est l'occasion de se retrouver pour parler de l'actualité politique en général, et celle du SIEL en particulier. Le dîner d'Ile-de-France permet aux différents départements franciliens de mieux se connaître et de partager les enjeux locaux.

Une telle rencontre régulière assure en outre l'identification des cadres les plus engagés pour notre mouvement et prêts à prendre en Ile-de-France des responsabilités dans notre organisation ou bien lors de scrutins électoraux.

L'objectif est ensuite de pouvoir confier aux groupes les plus structurés le développement de

fédérations départementales. Sur le même principe que ce rendez-vous régional, il s'agit dans un second temps de réunir régulièrement à l'échelon départemental l'ensemble des adhérents locaux du SIEL afin de les fidéliser en créant un esprit de groupe, puis de les impliquer dans notre croissance, en leur attribuant diverses responsabilités (communication, suivi des adhérents notamment par l'accueil des nouveaux membres, veille de l'actualité locale, etc. ...).

Telles sont les perspectives d'évolution que j'entends donner à notre mouvement en Ile-de-France, dès lors que nous serons sortis de la zone de turbulence actuelle, et tel est l'exemple de développement que je peux conseiller à tout responsable local du SIEL.

Alexandre DELPORT

Vice-président du SIEL

Délégué régional Ile-de-France

Conseiller municipal d'Epône (Yvelines)

Aidez le SIEL, le SIEL aidera la France

BULLETIN D'ADHESION

Souveraineté, Indépendance Et Libertés

S.I.E.L. 51 rue de Paradis - 75010 PARIS

Nom.....	Prénom.....
N°.....Rue.....	Code postal.....Ville.....
Tel :.....	Mobile.....
Courriel.....	@.....

Lettre d'information mensuelle (11 n°) : 13 € (pour la version papier)

Adhésion simple : 36 €

Adhésion active : 60 €

Lycéen/Étudiant/Demandeur d'emploi : 15 €

Membre bienfaiteur : 100 € à 500 € (indiquer la somme)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Pierre Hervieux mandataire financier du S.I.E.L

Chaque cotisation ou don ou soutien bénéficie d'une réduction fiscale de 66 % ce qui réduit le coût des deux tiers (2/3). Le reçu fiscal vous sera systématiquement envoyé sans que vous ayez à le solliciter.

Un député français du SIEL au Parlement européen

Par Gilles Lebreton

Vice-président du SIEL – Député européen

Le 25 mai 2014, les électeurs de la circonscription Ouest (Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Bretagne) m'ont élu député au Parlement européen par 19,30% de leurs suffrages exprimés. Cela représente une progression spectaculaire par rapport à 2009, où le FN n'avait obtenu dans cette circonscription que 3% des voix. Je rends hommage à Marine Le Pen d'avoir adressé au pays un signal politique fort en confiant la tête de liste à un membre du SIEL. "Je vous propose une aventure". C'est en ces termes qu'elle m'avait proposé d'assumer cette responsabilité quatre mois plus tôt.

J'ai fait une campagne de terrain qui m'a permis de rencontrer beaucoup de Français de toutes conditions. J'ai multiplié les meetings, m'attachant à aller au moins deux fois dans chacun des treize départements de ma circonscription. Les militants et les secrétaires départementaux du FN ont fait preuve d'un dévouement exemplaire qu'il faut saluer.

Il y a eu deux temps forts dans ma campagne. Le premier a eu lieu à Vaiges, en Mayenne, le 27 avril, où 1300 personnes sont venues écouter Marine Le Pen qui venait spécialement pour m'apporter son soutien. Le second s'est produit le 9 mai à Vannes, dans le Morbihan, où à la fin d'un débat organisé par la Maison de l'Europe qui m'opposait aux autres têtes de liste, je suis resté assis alors que mes adversaires se levaient en l'honneur de l'hymne européen; une partie

de la salle a alors spontanément entonné la Marseillaise.

La soirée électorale du 25 mai, que j'ai passée avec Marine Le Pen à Nanterre puis à Paris, a été un moment de bonheur collectif inimaginable. Le combat souverainiste allait pouvoir commencer au sein du Parlement européen pour 24 députés du Rassemblement Bleu Marine, dont moi.

Mes premiers pas au cœur de la Bête européenne ont été effectués le 11 et le 24 juin à Bruxelles. On m'y a remis mon badge de député, véritable Sésame qui me transforme à mon corps défendant en privilégié du Système. Etant professeur de droit, j'y travaillerai au sein de la commission des affaires juridiques. Le Parlement européen de Bruxelles est une tour de Babel qui résonne de toutes les langues d'Europe. Il est aussi une tour d'ivoire, car il offre à ses occupants un luxe et des moyens excessifs qui les coupent des réalités économiques et sociales. C'est enfin un labyrinthe où l'on se perd aisément, tant sur le plan géographique que sur le plan politique : en témoignent nos difficultés à constituer un groupe parlementaire de sept nationalités malgré des tractations de plusieurs semaines.

Le Parlement européen de Strasbourg, que j'ai découvert du 30 juin au 3 juillet à l'occasion de la session constitutive, est plus accueillant. J'y ai noué des liens de sympathie, voire d'amitié, avec les députés FN, notamment avec Edouard Ferrand et

Marie-Christine Boutonnet qui sont mes voisins d'hémicycle. Sur le plan politique, cette session constitutive a été consacrée à l'élection du président du Parlement. Sans surprise, le socialiste allemand Martin Schultz a été réélu avec l'appui du PPE auquel appartient l'UMP. Ici comme dans notre politique nationale, l'UMPS est une réalité. Tout ce petit monde s'est aussi entendu pour élire les quatorze vice-présidents, dont la Verte Ulrike Lunacek qui est la figure de proue du mouvement GBT (gay/bi/trans). Il n'y avait d'ailleurs que quatorze candidats, si l'on excepte la candidature d'un Italien du mouvement 5 étoiles.

Cette première expérience confirme donc qu'il sera difficile de défendre les Français au sein de cet aréopage. Mais cela ne me décourage nullement, bien au contraire. Comme mes collègues FN, je me servirai de mon mandat comme d'une caisse de résonance, pour alerter l'opinion publique française de ce qui se trame ici. A l'image de Marine Le Pen qui a magnifiquement exploité la minute de temps de parole qu'on a bien voulu lui concéder le 2 juillet, pour dénoncer, exemples concrets à l'appui (traité ACTA, traité transatlantique, accord PPE/socialistes pour la désignation de Jean-Claude Juncker à la tête de la Commission) le caractère antidémocratique de l'Union européenne.

La Chronique de...

Laure Fouré

Adhérente du SIEL Ile-de-France

Pour mener le Front National à la victoire, Marine Le Pen fait fructifier l'héritage !

A l'occasion d'un sondage publié par le magazine Valeurs Actuelles dans son numéro du 19 juin 2014, réalisé à la suite de la tempête soulevée par le commentaire de Jean-Marie Le Pen à propos des artistes manifestant leur hostilité au Front National, auxquels il souhaitait réserver une « prochaine fournée », Marine Le Pen a été amenée à s'expliquer sur sa position à l'égard de son père, dont elle a qualifié l'intervention de « faute politique ».

Tout en rendant hommage à l'action courageuse du fondateur du Front National, dont elle reconnaît « la formidable prescience d'avoir su déceler

avant tout le monde les dangers mortels pour notre pays d'une immigration incontrôlée et d'un affaiblissement programmé de notre identité » et qui reste une « figure centrale » du parti, Marine Le Pen affirme qu'à présent, c'est elle qui est chargée d'assurer son avenir et de définir ses idées, consciente que les brillants résultats électoraux obtenus lors des derniers scrutins sont le fruit de l'adaptation de son projet aux préoccupations actuelles des Français, tant sur les questions économiques et sociales qu'en matière d'immigration et d'insécurité.

Soucieuse de maintenir l'unité du parti qu'elle dirige, la nouvelle Présidente

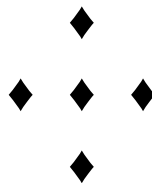
s'attache à faire cesser les querelles fratricides entre « les anciens et les modernes », convaincue que la raison l'emportera, permettant enfin de « faire gagner le Front National pour faire gagner la France ».

Quoi qu'il en soit, les divergences entre Jean-Marie Le Pen et sa fille sur le programme comme sur la conduite du mouvement ne remettent pas en cause le combat historique du Front National pour restaurer la souveraineté de la France au sein d'une Europe des nations, libre et indépendante, dotée d'institutions propres à protéger ses ressortissants des effets pervers de la mondialisation et à préserver leur identité menacée par l'installation massive sur son sol de populations étrangères à notre civilisation.

Par la hauteur de vue et la sérénité dont elle a su faire preuve durant cette crise, provoquée par les médias et la classe

politique du système pour semer le trouble parmi ses électeurs et ternir son image, Marine Le Pen confirme sa stature « d'homme d'Etat », capable de prendre la tête d'un gouvernement de salut public, que la situation actuelle de la France comme de l'Europe rend plus que jamais nécessaire.

Dans cette perspective, il appartient au SIEL, partenaire privilégié du Front National au sein du Rassemblement Bleu Marine et dont deux membres éminents, MM. Karim Ouchikh et Gilles Lebreton, sont conseillers politiques de la Présidente, d'apporter sa contribution en agissant, conformément à sa mission spécifique définie lors de sa création, « pour la transmission culturelle, celle de notre histoire, de notre patrimoine, de notre langue, mais aussi des valeurs et des principes de la France ».



Véronique Hervouët

Vice-Présidente du SIEL

La politique politicienne est morte, vive la renaissance du politique !

La confiance est une chose indispensable en tous domaines pour qu'une société puisse fonctionner. L'exercice en a toujours été difficile. La plupart des êtres humains étant tels qu'ils ont toujours été : défailants sur le plan de l'éthique dès qu'ils arrivent à détenir quelque pouvoir. A cet égard ces fonctions essentielles de la société qui consistent à éduquer, enseigner et gouverner ont toujours été de délicatesse... A tel point que le psychanalyste Jacques Lacan les considérait comme « *impossible* ». Résultant de l'intersubjectivité, leur succès ou leur échec sont en effet imprévisibles.

C'est dire la difficulté dans un contexte où l'individualisme a eu raison de toutes les structures collectives, où la jouissance consumériste et narcissique, ainsi que son symbole monétaire se sont imposés comme critère de valeur, faisant table rase des valeurs éthiques qui plaçaient l'intérêt général au centre des préoccupations et l'engagement à son service au sommet des processus de reconnaissance sociale.

Cette aliénation de la pensée et des valeurs aux critères quantitatifs et d'efficacité introduits dans le champ culturel par les sciences, a eu raison de l'éthique chrétienne, tout particulièrement catholique, qui se défiait des séductions de l'argent, de la corruption et des conflits qu'il engendre, si néfastes à l'intérêt général.

Cette dérive idéologique et culturelle nous a conduits dans cette impasse qui menace notre survie : une société sans cadre ni

retenue, planche savonneuse sur laquelle se déroule la lutte de tous contre tous pour arracher une part de jouissance. Les plus faibles devenant dès lors les victimes de l'appétit des plus forts. Une société de prédateurs et de proies vivant dans des espaces séparés. Les oligarchies rêvant d'un monde grandiose, à la mesure de leurs fantasmes et de leurs appétits. Et les masses livrées à l'esclavage, à la misère, aux conflits communautaires et tribaux.

Dans ce contexte, les personnels politiques ont pour la plupart abandonné l'intérêt général pour servir les oligarchies financières qui imposent désormais leur vision du monde et entendent le gouverner. La politique politicienne est cette lutte âpre pour accéder aux instances décisionnelles qui permettent de négocier le détournement des fonctions politiques, le sacrifice de l'intérêt général à l'intérêt privé, c'est-à-dire la privatisation des richesses du monde.

On trouve des adeptes de la politique politicienne dans tous les partis. Mais il est logique qu'il y en ait plus dans ceux qui ont accédé de longue date aux « affaires », qui permettent d'atteindre plus aisément les places convoitées. L'UMPS a attiré le gros des troupes. Résultat : abandon du conservatisme et de la politique sociale. Il n'est plus question d'intérêt général, de droits et devoirs, mais de sexe, de genre, de race... Ce qui a pour effet de diviser les peuples et de les détourner de la seule chose qui intéresse leurs oligarchies : capter les richesses produites par le travail.

D'abus en corruption, de mensonges en trahisons, de calculs pervers en stratégies retorses, arrive un moment où l'enfumage médiatique ne suffit plus à occulter l'ampleur des turpitudes et leurs conséquences calamiteuses, qui se trouvent alors livrées au grand jour. C'est ainsi que le fonctionnement du politique, qui depuis une quarantaine d'années marchait en automatique, est sorti de ses rails "droite/gauche".

A toute chose malheur est bon, dit un dicton populaire. La mort de la politique politicienne à laquelle nous assistons actuellement à cet effet logique et paradoxal

: la renaissance du politique. Celle-ci se manifeste par le retour de ce qui lui faisait tant défaut : l'éthique (sauvegarde du service public, défense de l'intérêt général, conservation et transmission de l'héritage culturel) et son expression éclatante qu'est la sincérité. La sincérité ... me direz-vous, et pourquoi pas le désintéressement pendant que vous y êtes ? Deux vertus discréditées, frappées du sceau du ridicule et de l'imbécilité depuis quatre décennies vouées à la course à la jouissance. Oui, nous sommes à l'heure d'un nouveau retournement politique et culturel : des retrouvailles avec les valeurs et la réalité humaines.

La Chronique de...

Marc Lahmer
Docteur en droit
Avocat

Réflexions d'un gaulliste sur une décision récente du Conseil constitutionnel.

La décision n° 2014-392 QPC rendue le 25 avril dernier par le Conseil constitutionnel doit retenir l'attention de tout souverainiste soucieux de la préservation de l'économie générale des institutions de la Ve République, condition indispensable à l'exercice d'une action publique efficace. Cette décision n'innove en rien mais porte confirmation d'une jurisprudence de principe, en en faisant application pour la première fois dans le cadre d'une saisine via la question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

Dans les faits de l'espèce, la province Sud de Nouvelle-Calédonie considérait qu'une disposition de la loi référendaire du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, en ce qu'elle attribuait à l'Etat et non à elle-même la compétence pour fixer les principes directeurs du droit du

travail, la privait de ce fait du droit à recourir à des emplois discrétionnaires pour les collaborateurs de cabinet, de sorte que ces dispositions étaient in fine contraires au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

En réponse, le Conseil décida qu'« *il n'y a pas lieu de statuer sur la question prioritaire de constitutionnalité...* » car il se déclara incompétent pour connaître de la constitutionnalité des lois référendaires, motif pris - exprimé pour l'essentiel dans le 7° considérant - « *que [...] la Constitution donne au Conseil constitutionnel mission d'apprécier la conformité aux droits et libertés que la Constitution garantit des dispositions législatives, sans préciser si cette compétence s'étend à l'ensemble des textes de caractère législatif ; que toutefois, au regard de l'équilibre des pouvoirs établi par la*

Constitution, les dispositions législatives qu'elle a entendu viser [...] ne sont pas celles qui, adoptées par le Peuple français à la suite d'un référendum [...] constituent l'expression directe de la souveraineté nationale ». En d'autres termes, de par la Constitution, le Conseil peut contrôler la conformité à celle-ci de l'expression indirecte de la souveraineté nationale, c'est-à-dire de la loi parlementaire, mais non de son expression directe, c'est-à-dire la loi référendaire. On le voit, il est ici repris mot pour mot la motivation développée en son temps dans la décision du 23 septembre 1992 relative à la loi référendaire autorisant la ratification du traité sur l'union européenne (traité de Maëstricht). Cette motivation avait en cette occasion été modifiée par rapport à la décision fondatrice du 6 novembre 1962 portant sur la loi relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel direct, adoptée par referendum le 28 octobre 1962. Il avait été alors affirmé qu'« *il résulte de l'esprit de la Constitution qui a fait du Conseil constitutionnel un organe régulateur de l'activité des pouvoirs publics que les lois que la Constitution a entendu viser [...] sont uniquement les lois votées par le parlement...* ».

Précisément, il nous appartient, à nous autres souverainistes, de réaffirmer dans notre action politique ce qu'implique en matière d'organisation des pouvoirs publics la prise en compte tant de « l'équilibre [originel] des pouvoirs établi par la Constitution » que de « l'esprit [originel] de la Constitution », pour reprendre les termes mêmes du Conseil. Sur ce thème, trois choses doivent être dites avec force :

1 – en premier lieu, le constituant était hostile par principe à ce qu'il fût conféré une valeur normative constitutionnelle au préambule de la Constitution. En d'autres termes, il aurait tenu pour un véritable coup d'Etat jurisprudentiel la décision du 16 juillet 1971 par laquelle le Conseil fabriqua de toutes pièces ce que l'on appelle, depuis le Doyen Louis Favoreau, le «

bloc de constitutionnalité ». Souvenons-nous à ce sujet de l'intervention lors des débats constitutants, au sein du Comité consultatif constitutionnel, du – remarquable et malheureusement trop oublié – commissaire du Gouvernement, Raymond Janot. Ce dernier, en réponse à une question de M. Dejean, qui l'interrogeait afin de savoir si dans l'avant-projet présenté par le Gouvernement, le préambule avait ou non « *autorité juridique constitutionnelle ?* », répondit en termes prophétiques : « *Non certainement [...]. Ni la Déclaration [des droits de 1789] ni le préambule n'ont, dans la jurisprudence actuelle, valeur constitutionnelle. Leur donner valeur constitutionnelle aujourd'hui, au moment où on crée un Conseil constitutionnel, c'est aller au-devant de difficultés considérables, et c'est s'orienter dans une très large mesure vers [l]e gouvernement des juges...* »* . Nous y sommes aujourd'hui, parce que l'évolution institutionnelle de la Ve République s'est faite au rebours de son esprit premier et des mises en garde de ses fondateurs.

2 – A ce jour, le gouvernement des juges n'a pas de prise, au plan national, sur les lois référendaires (au grand dam, d'ailleurs, de la doctrine juriste universitaire qui appelle de ses vœux un revirement de jurisprudence de la part du conseil constitutionnel). Mais, en définitive, cela est de peu de conséquence, car le contrôle de conventionnalité assure désormais la prééminence normative du droit communautaire et européen sur toute norme nationale, qu'elle que soit sa nature juridique. Cela encore, le Général de Gaulle ne l'a pas voulu, et il faut relire à ce sujet le témoignage d'un des meilleurs juristes d'obédience gaulliste, à savoir Jean Foyer, qui rapporte combien, sous l'effet de son propre plaidoyer, le Général était bien convaincu du danger de ratifier la Convention européenne des droits de l'Homme. Naturellement, sitôt l'accession au pouvoir de Giscard d'Estaing, ladite convention fut ratifiée dès le 3 mai 1974, avec l'appui,

malheureusement de certains acteurs qui se disaient gaullistes...

3 – Toute politique de redressement national, d'essence gaulliste, doit avoir pour préalable une réforme de la Constitution suivant laquelle les normes référendaires - dont le champ serait considérablement élargi – et les actes administratifs réglementaires ou individuels pris en application doivent être soustraits de façon non équivoque à tout contrôle de constitutionnalité ou de conventionnalité. Cette

* Documents pour servir à l'histoire de l'élaboration de la Constitution du 4 octobre 1958, Paris, La Documentation française, 1988, vol. II, séance du 7 août 1958 (après-midi), p. 254, p. 256

La Chronique de ...

Cédric Milhat

Membre du Bureau du SIEL

Délégué pour la Somme

Conseiller municipal

La crise du SIEL éclairée par Carl Schmitt

Commençons par préciser que comparaison n'est pas raison, et qu'il n'est nullement question de rapprocher les présupposés politico-historiques adoptés par Carl Schmitt pour les besoins de sa thèse, des causes directes et indirectes qui ont conduit le SIEL à l'état de crise dans lequel il se trouve aujourd'hui. Notre propos se bornera plutôt à expliquer celui-ci en recourant à des instruments théoriques et conceptuels dégagés par le célèbre juriste, ce, à des fins purement pédagogiques et herméneutiques.

Partons, précisément, de ce point de départ qu'est la crise et les solutions adoptées par notre Congrès extraordinaire du 21 juin dernier pour la surmonter. D'aucuns, de part et d'autre de la ligne de fracture qui peut opposer les partisans ou les contempteurs de ce Congrès, ont objecté de la nature illégale dudit Congrès. Ce faisant, chacun a pu et en toute bonne foi,

réforme serait également l'occasion d'affirmer qu'aucune norme juridique ne peut prévaloir, dans le for interne ou international, sur la Constitution et les lois référendaires françaises.

A défaut d'une telle réécriture de notre loi Fondamentale, nous serions irrémédiablement condamnés à l'impuissance politique, ainsi que les septennats et quinquennats qui se succèdent depuis les années soixante-dix nous en convainquent.

confondre le droit et la loi¹. Or, l'on doit à Carl Schmitt d'avoir mis en évidence le fondement éminemment politique – c'est-à-dire, *a-juridique* – de tout ordre juridique, « *car tout ordre repose sur une décision. (...) Même l'ordre juridique repose, à l'instar de tout ordre, sur une décision et non sur une norme* ² ». Renversement de perspective qui, à défaut d'invalider le positivisme juridique kelsénien³ se bornant à dénommer droit le

¹ Ce travers positiviste est le fruit d'un long processus entamé déjà par les scolastiques et le nominalisme de Guillaume d'Ockam. Pour ne pas alourdir le propos, on se permettra de renvoyer à Michel Villey, *La formation de la pensée juridique moderne*, PUF, Paris, 2006.

² *Théologie politique*, Gallimard, Paris, 1988 (1922).

³ Selon le juriste autrichien, Hans Kelsen, le droit s'explique par un processus en vase clos de reproduction de la norme supérieure par la norme inférieure, celle-ci n'étant valide au regard de l'ensemble de la hiérarchie normative, que par sa conformité à la norme précédente et ainsi de suite,

résultat procédural d'un travail législatif (au sens large du terme), le relativise fortement. Schmitt a révélé « *les deux composantes de la notion d' "ordre de droit" (Rechts-Ordnung) [qui] viennent ici à s'opposer et démontrent leur autonomie conceptuelle* ⁴ ».

Ce premier élément permet de mieux appréhender la validité des solutions apportées par notre Congrès du 21 juin. Celui-ci, qualifié d'« *extraordinaire* » par référence à l'article 13-3 des Statuts, il restait à préciser le contenu de cette épithète qui n'y était nullement décrit. Un point est certain, nonobstant ; la tenue, par extraordinaire, d'une assemblée générale se justifie toujours par une situation dont le caractère exceptionnel – *i.e.* affectant le fonctionnement *normal* de l'institution – nécessite sa convocation. Pour autant, la nature exceptionnelle d'une telle réunion, reste à définir, de préférence juridiquement, en référence aux Statuts. Mais, concomitamment, il convient de conserver à l'esprit l'objet exclusivement politique du SIEL. C'est, dès lors, tout l'intérêt du décisionnisme schmittien que d'avoir établi la corrélation entre droit et politique, par le truchement de la *décision* : « *l'exception, c'est ce qu'on ne peut subsumer ; elle échappe à toute formulation générale, mais simultanément, elle révèle un élément formel spécifique de nature juridique, la décision* ⁵ *dans son absolue pureté* ⁶ ».

En d'autres termes, si d'aucuns ont contesté la forme *légal* du Congrès au sens formel et abstrait que l'on attribue classiquement à ce

la norme suprême : « *un ordre juridique n'est pas un système de normes juxtaposées et coordonnées ; il y a une structure hiérarchique et ses normes sont réparties en diverses couches superposées. L'unité de l'ordre réside dans le fait que la création, et par conséquent la validité d'une de ses normes, est déterminée par une troisième norme, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive à la norme fondamentale de l'ordre juridique, dont ces diverses normes font partie* », *Théorie pure du droit*, Dalloz, Paris, 1989 (1934).

⁴ *Théologie politique, op.cit.*, p.22-23.

⁵ C'est nous qui soulignons.

⁶ *Théologie politique, op.cit.*, p.23.

terme, c'est pour avoir abusivement placé sur un pied d'équivalence la « *légitimité et la légalité, alors que ces deux notions sont essentiellement contraires. (...) La légalité s'arrête ou commence la légitimité* ⁷ ». De la crise de nature politique dans laquelle a été plongé le SIEL, du fait, notamment, de la rupture des relations entre le président de notre formation et celui de notre partenaire, le Front national, a immédiatement jailli le problème de légitimité politique, que la légalité purement statutaire ne pouvait trancher du fait du silence lacunaire de ses stipulations.

La situation d'exception suscitée par cet état de fait, commandait donc le maintien de l'ordre politique impliquant le rétablissement d'un **état de droit**, par un pur acte/décision d'autorité, acte de volonté devenant fondateur, au nom de la pérennité du SIEL. Carl Schmitt ramassera ce procédé en une saisissante formule : « *l'autorité démontre que, pour créer le droit, il n'est nul besoin d'être dans son bon droit* ⁸ », bref « *sortir de la légalité pour rentrer dans le droit* ⁹ ». Ce faisant, Schmitt n'explicitait rien moins que le célèbre aphorisme de Hobbes : « *auctoritas, non veritas facit legem* ».

A vos agendas !

Deux réunions importantes relatives à la vie de notre mouvement se tiendront à l'**USIC, 18 rue de Varenne Paris 7^{ème}, de 14h30 à 19h**, toutes deux présidées par **Karim Ouchikh**, Président exécutif du SIEL :

13 septembre 2014

Comité directeur du SIEL.

25 octobre 2014

Congrès du SIEL, à l'occasion duquel, notamment, seront renouvelées les instances dirigeantes (nationales et territoriales) de notre mouvement.

NB : Les votants au Congrès devront être **à jour de cotisation au 13 septembre 2014**.

NB 2 : Les **candidatures** sont à envoyer au siège du SIEL – 51 Rue de Paradis, Paris 10^e – par **lettre recommandée avec accusé de réception**. Le dépôt des candidatures sera clos **le 7 septembre 2014**.

Note de lecture

Poutine, l'itinéraire secret de Vladimir Fédorovski

La Russie de Vladimir Poutine, c'est le miroir honteux de la gloire perdue de la France, vieille nation agonisante, dévirilisée, échouée sur les récifs de sa paresse politique, comme de sa couardise démocratique, s'enchâssant par habitude et dégoût d'elle-même, dans une mono-alternance institutionnalisée. Après avoir eu Clovis, Saint-Louis, Louis XIV, Napoléon, Clémenceau, Pétain et De Gaulle, la France amorce nonchalamment sa descente de Chirac à Sarkozy jusqu'à Hollande, comme si la source de son élan vital pluriséculaire, innervée par la scolastique gréco-latine et la double spiritualité païenne et nazaréenne, s'était peu à peu tarie.

De ce fait, comme l'écrit Éric Zemmour, « *la Russie de Poutine est devenue une sorte d'anti-France de Hollande. Hostile au multiculturalisme, ne cédant rien au lobby gay, combattant l'islamisme, renouant avec la religion orthodoxe quand la France et l'Europe nient leurs racines chrétiennes (...)* Pour les élites médiatiques et intellectuelles françaises, Poutine est un tyran, un fauteur de guerre froide. Pour les derniers gaullistes, souverainistes français, il est celui qui défend son pays des miasmes de la décadence occidentale » (*Le Figaro*, 8 mai 2014).

C'est le portrait d'un dirigeant multidimensionnel que nous livre Vladimir Fédorovski dans son dernier opus, *Poutine, l'itinéraire secret*. Un secret qui n'a rien de mystérieux, quand on sait que ce tsar populiste, natif de Leningrad – avant qu'elle ne redevienne, à son instigation, la Grande Saint-Pétersbourg –, d'extraction modeste,

intellectuel et sportif, cornaqué, dès l'origine, par Iouri Andropov, a fait toutes ses classes au sein de l'espionnage soviétique, rêvant de devenir « *un James Bond à la russe et d'être envoyé en Occident* ».

Poutine fait peur aux occidentaux car, fort de son expérience du régime soviétique, il sait que la démocratie droit-de-l'hommarde et sans-frontériste prônée à l'Ouest, participe d'un processus de sidération et de manipulation des masses incrédules pratiqué, en son temps, à l'identique par la défunte URSS. « *Imperméable à toute notion de culpabilité* », le président russe assume, qui plus est, « *la longue histoire du pays* », jusqu'à en célébrer « *l'éternel retour* », autant par la reviviscence d'un passé impérial lointain mais rénové que par un attachement sans complexe au christianisme orthodoxe. Comme le dit l'auteur, « *Poutine a donc réhabilité à la fois le passé tsariste et le passé soviétique, pour bâtir une continuité historique* ».

« *Démocratie dirigée* » selon l'heureuse expression de l'historien François-Georges Dreyfus, la Russie de Poutine, si elle a retrouvé son éclat historique et politique d'antan, n'en finit pas, pour autant, de s'enfoncer, inexorablement, dans un automne – qui pourrait bien déboucher sur un interminable hiver – démographique. Ainsi, on estime que d'ici à 2050, la Russie perdra 22% de sa population. Alors, Poutine, dernier représentant de la civilisation européenne ou retardateur de son déclin ?

Cédric Milhat

Editions du Rocher, 2014, 226 p., 19,90€